

CUISINE de la Grande Salle

RÈGLEMENT DE LOCATION ET D'UTILISATION

Le présent règlement fait partie intégrante des conditions de location
Le Règlement Général pour la location des salles s'applique

1. La location de la cuisine inclut l'agencement du local (cuisinière électrique, lave-vaisselle, plonge, frigo, etc.) la vaisselle et les ustensiles mis à disposition par le concierge, la consommation d'électricité et le chauffage.
2. La cuisine peut être louée de 8h00 à 23h00.
3. Le locataire est tenu de rendre la cuisine avec le sol balayé, la plonge, la cuisinière et le lave-vaisselle propres, la vaisselle et les ustensiles utilisés propres et rangés. **Le locataire est également tenu de fournir ses sacs poubelles (sacs taxés), ainsi que les linges de cuisine. Il doit également emporter les bouteilles vides, canettes, etc et les porter à la déchetterie.**
Le matériel de nettoyage fourni par le concierge sera remis à sa place.
4. En quittant la cuisine, le locataire est responsable **d'éteindre toutes les lumières et de contrôler que le lave-vaisselle et la cuisinière sont déclenchés. Il doit en outre fermer les portes à clef, y compris celles d'accès au bâtiment.**
5. Un état des lieux ainsi qu'un inventaire de l'équipement est effectué avant et après l'occupation des locaux, d'entente avec le concierge.
Il en va de même pour la remise des clefs.
6. Tarif de location

Salle / locaux	Association sociale/culturelle But non lucratif Entrées non-payantes	Association sociale/culturelle But non lucratif Entrées payantes	Manifestation publicitaire ou commerciale
Cuisine par jour	60.00	90.00	100.00
Vaisselle			
Par convive (en indiquer le nbre au concierge)	0.50	0.50	0.50